

Après étude de l'avis de la MRAE et des réponses apportées par le Département de l'Hérault je vous prie de bien vouloir trouver ma contribution à cette consultation publique :

Tout d'abord concernant l'utilité publique du projet : cette dernière n'est pas démontrée par le département (méthode totalement aléatoire au sujet des prévisions de trafic). D'autre part c'est un projet qui date de 30 ans qui ne correspond pas du tout aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui.

C'est un projet d'un autre temps dont l'impact environnemental est trop négatif pour pouvoir être encore d'actualité que ce soit en termes de biodiversité détruite mais aussi en termes de bilan carbone à la fois pour la construction et pour l'usage qui en sera fait. Si la construction du lien se poursuit, l'artificialisation de ces terres agricoles engendrera une augmentation significative de l'émission de CO2 qui va à l'encontre des accords de Paris de neutralité carbone d'ici 2050.

Car en plus de la déforestation, de l'artificialisation de terres agricole la construction d'une telle infrastructure générera nécessairement une urbanisation induite (encore une fois sur des terres agricoles) que générera à son tour plus de trafic et donc une saturation de cette route. Comme cela a été constaté par l'ODCE et de nombreux chercheurs depuis plus de trente ans, toute nouvelle infrastructure routière se bouche à terme du au trafic induit et à l'urbanisation.

À la vue de toutes ces raisons je suis totalement opposée à ce projet.

Mathilde Borne

Conseillère Métropolitaine M3M